



AT/NBR

DECISION	15JUIL26	7.10	074
----------	----------	------	-----

Décision relative aux tarifs de la Base Nautique de la Frette à compter du 15 juillet 2026

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°009 du 20 mars 2026 relative à la délégation de pouvoir accordée au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la décision n°049 du 15 juin 2026 fixant les tarifs de la Base nautique de la Frette à compter du 15 juin 2026,

Considérant qu'il convient d'ajouter des tarifs,

NOUS,
Aurélien Gall,
Maire de la ville de Tergnier,

DECIDONS :

Article 1 : les tarifs de la Base nautique de la Frette sont fixés comme suit, à compter du 15 juillet 2026 :

	Tarifs au 15 juillet 2026
ENTREES	
haute saison - du 1^{er} juin au 31 août	
basse saison - du 1^{er} septembre au 31 mai	
Abonnement individuel extérieur haute saison	65,00 €
Abonnement 15 entrées	50,00 €
Abonnement 7 entrées	31,00 €
Entrée – comité d'entreprise haute saison - du 1^{er} juin au 31 août	4,50 €
Entrée – extérieur à partir de 10 ans haute saison - du 1^{er} juin au 31 août	5,50 €
Entrée – extérieur à partir de 10 ans basse saison - du 1^{er} septembre au 31 mai	Gratuit
Entrée – extérieur – enfant < 10 ans haute saison - du 1^{er} juin au 31 août	1,00 €
Entrée – extérieur – enfant < 10 ans basse saison - du 1^{er} septembre au 31 mai	Gratuit
MINI-GOLF	
Mini-golf (le parcours)	3,50 €
TOBOGGAN AQUATIQUE	
Forfait unique à la journée	6,00 €
TARIFS « CAMPING GROUPES »	
Activités encadrées Canoë, kayak, mini-catamaran (1h30) – groupes ≤ 12 personnes Soft arc minimum 4 personnes	130,00 € 5,00 €/pers
Activités non encadrées Pédalo (1 heure) Mini-golf (le parcours) Toboggan aquatique (½ journée)	2,50 €/pers 2,50 €/pers 3,50 €/pers

LOCATIONS	
Bateau-pédalier 4/5 places (½ heure)	8,50 €
Micro-glisseur 2 places (½ heure)	5,50 €
Canoë 2 places (1 heure)	8,50 €
kayak 1 place (1 heure)	6,50 €
Paddle (½ heure)	5,50 €
Mise à l'eau	10,00 €
Parasol à la journée	5,50 €
Caution parasol	11,00 €
Grille de barbecue la journée	3,50 €
Caution grille de barbecue	11,00 €
GLACES	
Magnum, Cornetto, Pousse pousse, Calippo, Super Twister	3,10 €
Mister freeze petit	1,60 €
Granité (20-25 cl)	3,10 €
CONFISERIES	
Sucette	1,10 €
BOISSONS	
Boisson en boîte (33 cl)	3,10 €
Eau minérale (50 cl)	1,60 €
VENTE	
Seau de plage avec accessoires	6,00 €
Set de 4 outils de plage	4,00 €
Set de ping-pong	5,00 €
Ballon	2,50 €

Article 2 : les recettes seront rattachées aux opérations budgétaires de l'exercice 2026 et suivants, chapitre 70, articles 70632-70831-70881-70882-325.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : la présente décision sera :

- transmise au contrôle de légalité,
- affichée ou notifiée selon les cas, et publiée.

Fait à Tergnier, le 15 juillet 2026



Le Maire,
Aurélien GALL